



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division infrastructures

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

AVIS D'ENQUÊTE

District : Aigle
Communes : Ollon et Aigle
Route cantonale : RC 780-B-P

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes, soumet à l'enquête publique

du 13 septembre 2024 au 18 octobre 2024 inclusivement

- a) la construction d'une paroi antibruit
- b) la publication de décision d'allègement

Le dossier est déposé au greffe municipal des communes d'Ollon et d'Aigle où il peut être consulté pendant les heures de bureau.

Les personnes ayant des observations motivées sont invitées à les adresser par écrit au greffe municipal de la commune d'Ollon ou d'Aigle ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué.

Département de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines

Direction générale de
la mobilité et des routes

Insertions

- Feuille des avis officiels, du vendredi 13 septembre 2024
- 24Heures, du vendredi 13 septembre 2024

